

Les débuts du peintre Joseph-Marie Bouton (1768-1823), entre Toulouse et Carcassonne (1776-1788)

Pierre Marty

École Pratique des Hautes Études, SAPRAT, EA 4712 (Paris)
pierre.marty.01@gmail.com

Réception : 14/07/2020, Acceptation : 06/10/2020, Publication : 28/12/2020

RÉSUMÉ

Le parcours international du peintre en miniature Joseph-Marie Bouton (1768-1823), entre France, Espagne et Angleterre, reste méconnu. Cet article entend éclairer une période importante de la carrière de cet artiste, celle de sa formation, au sein de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, et documenter son premier emploi, celui de professeur, à l'âge de 18 ans, au sein de l'école de dessin fondée à Carcassonne par Jean-Auguste Chastenot de Puységur.

Mots-clés :

XVIII^e siècle ; peinture en miniature ; école du génie ; dessin ; école de dessin ; enseignement ; académies artistiques ; Toulouse ; Carcassonne

ABSTRACT

Joseph-Marie Bouton: The early years between Toulouse and Carcassonne (1776-1788)

The transnational trajectory of the miniaturist Joseph-Marie Bouton between France, Spain and Britain remains largely unknown. This article uncovers the crucial period of the artist's formation in the Académie royale de peinture, sculpture et architecture of Toulouse and his rise at the young age of 18 to the drawing chair at the drawing school founded in Carcassonne by Jean-Auguste Chastenot de Puységur.

Keywords:

18th century; miniature painting; engineering school; drawing; drawing school; teaching, artistic academies; Toulouse; Carcassonne



Peu d'études se sont penchées sur la carrière du peintre Joseph-Marie Bouton (Cadix, 1768-Chartres, 1823). Les quelques travaux monographiques à lui avoir été consacrés, ceux de Juliette Martin-Bouton et Robert Mesuret, remontent aux années 1960. Ces deux auteurs s'attachèrent à retracer le parcours de l'artiste et à établir le catalogue de son œuvre, en s'appuyant sur des documents issus de fonds archivistiques tant français qu'espagnols, mais surtout à partir de documents alors aux mains des descendants de Bouton.

Le parcours remarquable d'un peintre méconnu

Fils de Marie-Anne Bastide et du peintre en miniature Guillaume Bouton, il naquit à Cadix en 1768, où son père exerçait alors son métier. L'enfant suivit sa famille, et les pas de son père qui, à compter de 1776, revint s'installer dans la ville où il avait fait ses premières armes, Toulouse. C'est là que Joseph-Marie se forma. Il mena ensuite une carrière remarquable qui le conduisit tout d'abord, dès 1788, à Paris. Il y intégra en 1789 les écoles de l'Académie royale, où ses travaux furent encadrés par des professeurs de tout premier plan, comme les sculpteurs Augustin Pajou et Louis-Philippe Mouchy. C'est à cette période qu'il put entrer dans l'atelier du peintre François-André Vincent. Il aurait, peu après, obtenu des commandes de la cour. On conserve ainsi plusieurs miniatures représentant Louis XVI, Marie-Antoinette, ou leur fille, Madame Élisabeth (1764-1794). Durant la Révolution, Bouton resta dans la capitale, où il est documenté jusqu'en 1799. Il en partit pour rejoindre Tou-

louse avant d'aller à Madrid où il vécut durant 5 ans, et fut protégé par l'homme politique et collectionneur Manuel Godoy. Il y travailla pour la famille royale, et obtint même d'être nommé « pintor de la Camara del Rey ». Cette faveur lui avait été accordée, à en croire Juliette Martin-Bouton, par le succès de l'un de ses portraits, représentant la reine Maria-Luisa et l'infant Francisco de Paula dans les jardins d'Aranjuez. Son séjour devait s'achever provisoirement en 1808, alors qu'il voyait sa situation personnelle progresser. L'invasion napoléonienne et la Guerre d'indépendance espagnole l'obligèrent à retourner à Paris, où sa famille s'installa. Une fois la situation devenue plus favorable en Espagne, le peintre effectua à nouveau quelques séjours à Madrid. À en croire ses biographes, les années 1810 furent marquées par d'incessants voyages. L'artiste tourna tout d'abord ses regards vers l'Espagne, puis vers l'Angleterre, peu après la chute de Napoléon. La famille de Bouton restée à Paris, Joseph-Marie serait allé seul tenter sa chance à Londres, en 1816. Il y exposa ses travaux lors des salons organisés par la Royal Academy, de 1816 à 1819, date à laquelle il semble avoir définitivement quitté l'Angleterre pour revenir à Paris, où il avait gardé un atelier. Dès 1814, sa femme avait obtenu pour le peintre une source de revenus réguliers : une charge d'entreposeur particulier des tabacs de la résidence de Chartres. C'est dans cette ville que Joseph-Marie Bouton se retira, et mourut, en 1823. Ce remarquable parcours reste encore parsemé de zones d'ombres. Certains documents, découverts dans des dépôts d'archives languedociens, permettent d'éclairer une période importante dans la carrière de cet artiste, celle de sa formation et de son premier emploi.

Une formation transversale : peinture et ingénierie (1778-1786)

Joseph-Marie fut initié à la peinture par son père, Guillaume. Ce dernier était professeur à l'Académie royale de peinture de Toulouse, une des académies artistiques les plus importantes en France après celle de Paris, au siècle des Lumières. À Toulouse, une première école de dessin avait vu le jour en 1726, dans l'atelier du peintre de la ville, Antoine Rivalz. Son successeur, Guillaume Cammas, avait transformé l'école en Société des arts en 1746. Dès lors, des amateurs d'art pouvaient prendre une part active à la vie de l'établissement. L'un d'eux, Louis de Mondran, permit à la Société d'obtenir la protection royale et des lettres patentes érigeant la Société académique en Académie royale de peinture, sculpture et architecture. Elle fut la seule académie artistique, à l'exception de celle de Paris, à obtenir le titre d'Académie royale. Mondran, dès 1751, proposa l'organisation d'expositions, qui eurent lieu, chaque année, jusqu'en 1791. Guillaume Bouton participa à l'organisation de trois de ces salons, en 1772, 1776 et 1779. En 1776, c'est sans doute grâce à lui que son fils put exposer très précocement sa production. On retrouve en effet sa trace dans ce catalogue, alors que Joseph-Marie était à peine âgé de huit ans. Probablement peu après, il intégra les classes de l'Académie. En septembre 1782, l'adolescent devint orphelin de père, et poursuivit son apprentissage à l'Académie, où il y suivait une voie assez différente de ce que l'on connaît à ce jour du reste de sa carrière, qui fut celle d'un peintre de cour spécialisé dans la miniature.

En effet, dès 1781, Bouton recevait « un prix pour une carte dessinée à la plume » et était dit « élève de Monsieur Delaistre », qui n'était pas peintre, mais ingénieur. Jean-Henry Delaistre était un ancien professeur de l'École militaire de Paris. Il avait intégré l'administration des travaux publics de la province du Languedoc dès 1774, en tant qu'inspecteur, et était entré à l'Académie grâce à Louis de Mondran, la personnalité la plus influente de l'institution. En 1782, Bouton obtint un prix de perspective et un second prix de dessin d'après la bosse, mais surtout, il devint l'un des premiers élèves de l'école du génie, ouverte cette même année sous l'impulsion de Mondran. Ce dernier avait créé cette classe afin de former un personnel technique susceptible d'intégrer l'administration des travaux publics de la province du Languedoc, et donc en premier lieu, des ingénieurs. Cette démarche reçut rapidement le soutien d'une personnalité de premier plan, l'archevêque de Toulouse, Étienne-Charles Loménie de Brienne.



Figure 1.
Portrait de la reine d'Espagne Marie-Louise de Bourbon-Parme et de son fils l'infant François de Paule dans les jardins d'Aranjuez, collection particulière (cliché Art Curial).

Pour initier cette école, Mondran avait sélectionné « les meilleurs élèves de l'Académie », parmi lesquels Bouton. Le parcours de celui-ci fut couronné de succès, comme en témoigne son premier prix d'architecture de l'école du génie. Peu après, en 1785, le jeune homme ne reçut qu'un prix d'encouragement pour le modèle vivant, mais il remporta le premier prix l'année suivante, avant de voir son travail primé du prix du porte-crayon, qui récompensait l'académie la plus réussie. Ces nombreuses distinctions témoignent d'un élève maîtrisant des champs variés du dessin d'architecture ou d'ingénierie, comme le dessin de la carte au lavis, mais aussi l'étude du modèle vivant. Devenu en quelques années l'un des élèves les plus doués de cette académie, c'est pourtant hors de Toulouse que le jeune artiste alla faire valoir ses talents. C'est ce qu'indique une délibération de l'assemblée de l'assiette du diocèse de Carcassonne, qui acte la



Figure 2.
Localisation de Carcassonne par rapport à Toulouse et Montpellier (source : IGN, 2012).

création en 1786, par l'évêque de la ville, d'une école de dessin ayant pour professeur un certain Bouton, « élève de l'Académie de Toulouse », identifiable à Joseph-Marie.

Le jeune professeur de l'École de dessin de Carcassonne

À mi-chemin entre la capitale économique Languedocienne, Toulouse, et la capitale administrative, Montpellier, Carcassonne était située non loin du canal du Midi. La ville était forte d'une population estimée à un peu plus de 15000 habitants en 1788. Son économie, essentiellement basée sur l'industrie textile et le commerce d'étoffes, connaissait alors une grave crise. Cette crise économique amena les dirigeants à prendre des décisions susceptibles d'être utiles à « cette ville considérablement appauvrie depuis la chute de son commerce ».

À la tête de la pyramide administrative de la province du Languedoc se trouvait l'assemblée des États du Languedoc, dont l'action était relayée par différentes entités administratives intermédiaires. Les sénéchaussées, tout d'abord, étaient au nombre de trois, celles de Nîmes-Beaucaire, Toulouse, et Carcassonne. Les travaux publics constituaient l'essentiel de leurs prérogatives. Créés initialement pour la perception de l'impôt, les diocèses civils régissaient quant à eux des territoires correspondant à ceux des évêchés religieux. Les assemblées de l'assiette des diocèses avaient des compétences diverses, allant de l'imposition aux travaux publics, mais pouvaient aussi s'occuper, par exemple, des salaires de régents de collèges. L'assemblée du diocèse de Carcassonne réunissait le sénéchal, seize députés des villes maîtresses du diocèse, quatre députés de villages et les quatre consuls à la tête de la municipalité de Carcassonne. L'assemblée était présidée par l'évêque de la ville.

Jean-Auguste Chastenet de Puységur, issu de l'éminente famille de Chastenet, était évêque de Carcassonne depuis 1778. Cette position lui offrait la présidence du diocèse civil, et lui permettait, en outre, de siéger à l'assemblée des États du Languedoc. C'est par l'entremise du diocèse civil que Chastenet s'investit, en œuvrant notamment dans le secteur de l'éducation. Ainsi, l'assemblée qu'il présidait s'intéressa tout d'abord aux écoles chrétiennes, installées à Carcassonne en 1738 par l'évêque Armand Bazin de Bezons (1701-1778). Le 30 mai 1786 la construction de nouveaux locaux pour cet établissement était décidée, et des fonds alloués à l'école pour améliorer l'encadrement pédagogique : on recrutait de nouveaux professeurs, tout en améliorant les pensions dont ils jouissaient. Un mois plus tard, le 30 juin 1786, Chastenet soumit l'idée de monter une école gratuite de dessin. Son objectif était le suivant :

[...] les jeunes ouvriers de cette ville, qui se destinent aux arts et aux professions mécaniques, se trouvent privés de la faculté d'étudier le dessin, qu'aussi, les arts n'ont fait aucune sorte de progrès dans le pays, que la ville est en général dépourvue d'habiles ouvriers ; que la construction des bâtimens, entr'autres, ne s'est nullement perfectionnée depuis plus d'un siècle, que les maisons des particuliers et les édifices publics sont à la vérité construits avec solidité, mais qu'on ne s'attache à leur donner aucune sorte de proportions, ni d'élégance. Que cependant, le pays est plus abondant qu'aucun autre en matériaux excellents, et qu'il y seroit plus aisé qu'ailleurs d'allier l'élégance à la solidité sans augmenter la dépense si les constructeurs n'étoient pas accoutumés à négliger totalement la justesse des proportions, la convenance et la symétrie. Que ces observations pouvoient s'appliquer à diverses autres professions telles que celles des charpentiers, des plâtriers, des menuisiers, des tourneurs, des serruriers, des orphèvres et autres, qui ne peuvent atteindre à la perfection dont elles sont susceptibles, tant que les ouvriers seront privés de l'avantage d'étudier le dessin [...].

Il était donc question d'améliorer l'aspect de la ville, comme la production des artisans locaux, par le biais du dessin, dans un contexte de crise économique, ce qui n'est pas sans rappeler d'autres propositions, notamment celles de Mondran à Toulouse. Cette personnalité désirait, dès le début des années 1750, faire de l'Académie de peinture le moteur des embellissements qu'il envisageait pour Toulouse.

Pour en venir plus spécifiquement au fonctionnement de l'école carcassonnaise, son unique

professeur devait donc avoir une parfaite maîtrise du dessin, ce dont pouvait se prévaloir Bouton, qui était en outre susceptible de s'adapter aux attentes d'élèves d'horizons variés. L'évêque « avoit jetté les yeux sur le sieur Bouton, élève de l'Académie des arts de Toulouse, dont il lui avoit été rendu le témoignage le plus avantageux ». On peut émettre l'hypothèse que Bouton ait pu être recommandé à Chastenot par la direction de l'Académie de Toulouse, d'ailleurs impliquée dans l'école, puisque les dessins présentés aux prix devaient être corrigés par les associés artistes de l'Académie de Toulouse. Bouton avait dû faire une impression très favorable, car les responsabilités liées à cet emploi étaient importantes au vu du jeune âge du peintre, 18 ans, qui fait de Bouton l'exemple de plus grande précocité observée à un tel poste dans la France des Lumières. Joseph-Marie, suivant cette délibération « étoit disposé à se fixer ici [à Carcassonne] pendant deux ans pour donner des leçons gratuites de dessein, que son honoraire pourroit être fixé à la somme de 600 livres par an ». Le revenu qu'il devait toucher était, lui, dans l'ordre des rémunérations offertes par ce genre de structures, comparable, par exemple, aux salaires offerts à Douai, Dunkerque ou Strasbourg, ou à celui reçu par François Devosges à ses débuts, à Dijon. La moitié du salaire devait être payée, personnellement, par l'évêque, et l'autre moitié par le diocèse, la municipalité n'ayant qu'à fournir une salle et le mobilier adéquat. Les occupations du jeune professeur devaient s'entendre ainsi :

Depuis l'ouverture de l'École jusqu'au dernier du mois d'avril, les élèves seront uniquement occupés du dessin. À commencer du premier mai, trois jours de la semaine seront employés à l'étude du dessin, les deux autres à l'étude de la carte topographique à la plume ou au lavis. Dans les mois de juin et de juillet, trois jours de la semaine seront employés à l'étude du dessin, les deux autres

à l'étude de l'architecture élémentaire. Dans les mois d'août et de septembre, deux jours de la semaine seront employés à l'étude de la perspective.

Il devait en outre s'occuper de sélectionner les modèles, surveiller et corriger les travaux. L'ouverture de l'école fut très rapide, suivant les vœux de l'évêque. Annoncée par placards, dans Carcassonne, dès le 4 juillet, la rentrée eut lieu le 10 juillet 1786. La durée de fonctionnement de l'établissement est inconnue, mais Bouton se présentait comme « professeur de l'école de dessin de Carcassonne » à l'automne 1787. On peut formuler l'hypothèse que le départ de Chastenot, nommé archevêque de Bourges en 1788, et celui du peintre, qui partit sans doute peu après pour Paris, aient conduit à sa suppression.

L'existence de cette école de dessin fut donc très brève, et ses bénéfices probablement limités pour la ville, ce qui pourrait expliquer son oubli rapide. L'investissement de Chastenot n'en offre pas moins un bon exemple de l'importance du rôle joué par les hommes d'Église siégeant dans les assemblées administratives languedociennes, tant en matière d'urbanisme que d'éducation, à l'image, par exemple, de Charles-Étienne de Loménie de Brienne.

En revanche, l'expérience fut certainement très enrichissante pour Bouton. L'enseignement qu'il fut à même de donner montre qu'il avait parfaitement assimilé la formation reçue au sein de l'Académie toulousaine, qui dépassait largement les compétences d'un peintre en miniature. Obtenir ce poste de professeur à un âge aussi précoce suppose qu'il était compétent et tenu en haute estime par les protecteurs de l'Académie toulousaine, ce que confirme la suite de sa carrière, à Paris. Il reste toutefois encore à savoir si cette formation au dessin d'ingénierie connut des lendemains dans la carrière de Bouton, ce que pourrait permettre l'examen des archives parisiennes et madrilènes.

Pièces justificatives

-I-

1786, 30 juin

Pierre Viguerie, *Annales ou Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne*, vol. 2, f° 24-25.

Archives départementales de l'Aude, 26 Dv 6

École gratuite de dessin

En donnant tout au long la délibération ci-après, nous nous dispensons d'entrer dans toute autre explication à l'égard de cet établissement.

« L'an 1786 et le 30 juin, Messieurs les commissaires ordinaires du diocèse, assemblés dans l'une des sales du palais épiscopal, en la manière accoutumée, sous la présidence de Messire Joseph-Charles Dufau, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Carcassonne.

Le sieur Mariane, syndic, a dit que monseigneur l'évêque de Carcassonne, constamment occupé de tout ce qui peut tendre au bien et à l'avantage du diocèse, avait reconnu que les jeunes ouvriers de cette ville, qui se destinent aux arts et aux professions mécaniques, se trouvent privés de la faculté d'étudier le dessin, qu'aussi, les arts n'ont fait aucune sorte de progrès dans le païs, que la ville est en général dépourvue d'habiles ouvriers ; que la construction des bâtimens, entr'autres, ne s'est nullement perfectionnée depuis plus d'un siècle, que les maisons des particuliers et les édifices publics sont à la vérité construits avec solidité, mais qu'on ne s'attache à leur donner aucune sorte de proportions, ni d'élégance. Que cependant, le païs est plus abondant qu'aucun autre en matériaux excellens, et qu'il y seroit plus aisé qu'ailleurs d'allier l'élégance à la solidité sans augmenter la dépense si les constructeurs n'étoient pas accoutumés à négliger totalement la justesse des proportions, la convenance et la symétrie.

Que ces observations pouvoient s'appliquer à diverses autres professions telles que celles des charpentiers, des plâtriers, des menuisiers, des tourneurs, des serruriers, des orphèvres et autres, qui ne peuvent atteindre à la perfection dont elles sont susceptibles, tant que les ouvriers seront privés de l'avantage d'étudier le dessin ; que les pères de famille ne peuvent procurer cette faculté à leurs enfans, que les plaçant à gros frais en apprentissage dans les grandes villes avec les plus grands risques pour leurs mœurs, tandis qu'ils pourroient les garder auprès d'eux et les perfectionner eux-même dans leur profession, qu'il seroit par conséquent d'une utilité infinie pour la ville et le diocèse d'établir à Carcassonne une école gratuite, où les jeunes ouvriers pussent apprendre les éléments du dessein et se mettre à portée de donner à leurs ouvrages les formes et les proportions les plus belles et les plus favorables ; qu'un pareil établissement ne pourroit qu'entrer dans les vues d'une administration bienfaisante et patriotique qui doit porter son attention non seulement sur tout ce qui

peut contribuer au bien et à la prospérité du païs, mais encore sur tout ce qui peut ajouter à la somme des espérances qu'on doit chercher à procurer aux contribuables. Qu'en conséquence, ce prélat avoit jetté les yeux sur le sieur Bouton, élève de l'Accadémie des arts de Toulouse, dont il lui avoit été rendu le témoignage le plus avantageux, et qu'il étoit disposé à se fixer ici, pendant deux ans, pour donner des leçons gratuites de dessein, que son honoraire pourroit être fié à la somme de 600 livres par an ; et qu'il offroit d'ouvrir l'école dans les premier jours du mois prochain si tout pouvoit être disposé pour cela, qu'en conséquence, Monseigneur l'évêque l'avoit chargé de proposer à l'assemblée de faire l'essai de cet établissement pendant deux ans, sauf après cette époque, apprendre des moyens ultérieurs pour en assurer la stabilité, mais qu'en même temps, ce prélat l'avoit autorisé d'annoncer à l'assemblée qu'il se proposoit de payer à ses fraix la moitié de l'honoraire du professeur pendant les deux premières années ; que l'assemblée pourroit, pendant ce même temps, pendre l'autre moitié sur le fonds des dépenses imprévues, sans recourir à l'imposition, et que ce prélat avoit pensé en même temps que l'école pourroit être placée dans la sale de l'Hôtel de Ville de Carcassonne qui est au-dessous des archives du diocèse, et que la communauté n'hésiteroit pas sans toute, de la consacrer à cette destination, même d'y faire les tables, bancs et autres ameublemens nécessaires, ce qui ne formeroit pour la ville de Carcassonne qu'un très petit objet de dépense, dont les habitans recueilleroient les plus grands avantages.

Le sieur syndic a ajouté qu'il ne doute pas que l'assemblée ne s'empresse d'entrer dans les vues de Monseigneur l'évêque, et de concourir à l'exécution d'un projet aussi utile et qui assure à Monseigneur l'évêque de nouveaux droits à la reconnaissance du diocèse de la ville.

Sur quoi, l'assemblée a délibéré :

1° De remercier Monseigneur l'évêque du zèle patriotique avec lequel il veut bien s'occuper de tout ce qui tend au bien du païs.

2° De concourir à l'établissement qu'il se propose de faire dans la ville de Carcassonne d'une école gratuite de dessein en faveur des jeunes ouvriers qui se destinent aux arts et professions mécaniques, et de supplier, à cet effet, Monseigneur l'évêque d'appeler le sieur Bouton, ou tout autre, et de convenir de l'honoraire qui lui sera attribué, et dont le diocèse supportera la moitié, qui sera prise sur les fonds des dépenses imprévues.

3° De prier Messieurs les maire et consuls de Carcassonne de vouloir bien proposer à la communauté de destiner à cette école la sale de l'Hôtel de Ville qui est au-dessous des archives du diocèse et qui a été récemment reconstruite à fraix communs, entre la ville et le diocèse, comme aussi de l'approprier et garnir de bancs, tables et autres meubles nécessaires.

4° D'ouvrir l'école aussitôt que tous les arrangemens préalables auront été remplis, et d'autoriser à cet effet Monsieur le syndic à y pourvoir le plus tôt qu'il sera possible.

5° Enfin, l'école sera ouverte sans interruption jusqu'aux vacances de l'année prochaine, et que l'honoraire du professeur sera proportionné pour la présente année à la durée du cours, et sera fixé à seize mois si l'école est ouverte avant le 15 du mois prochain. Dufaur, vicaire général, De Rolland, Poncet aîné, Fages, Mariane, syndic, Pech, greffier, signés. »

D'après cette délibération, Messieurs les commissaires du diocèse firent un règlement pour cette école, le 11 août 1786, qui fut imprimé, et le conseil municipal, par deux délibérations en date des 12 septembre et 15 novembre de la même année pourvut de son côté à l'appropriation de la sale et autres choses nécessaires pour cet établissement qui fut en activité.

-2-

1786, 11 août

Règlement pour l'École de dessin de Carcassonne
Archives départementales de l'Aude, 4H69/GG 378

Règlement arrêté par Messieurs les commissaires du diocèse de Carcassonne, pour l'École gratuite de dessin établie dans ladite ville.

Article premier

Monseigneur l'évêque de Carcassonne et Messieurs les commissaires ordinaires du diocèse étant les fondateurs de cette école, en conserveront la direction et administration.

Article II

Le nombre des élèves ne pourra excéder quarante ; sur ce nombre, douze places seront exclusivement réservées à la présentation de Monseigneur l'évêque de Carcassonne, qui pourra en disposer en faveur des habitans du diocèse, toutes les autres places seront à la disposition de Messieurs les administrateurs.

Article III

Nul élève ne pourra être reçu dans l'École que sur un billet d'admission signé de Monseigneur l'évêque, de son représentant, ou du syndic du diocèse, et adressé au professeur ; ces billets seront renouvelés tous les trois mois.

Article IV

Le professeur signera les billets d'admission, et tiendra note sur un registre-journal du jour de la remise ; il les gardera en liasse pour y avoir recours en cas de besoin.

Article V

L'ouverture de l'École se fera à l'avenir le douze novembre, et la clôture le vingt-huit septembre suivant.

Article VI

L'École [se] tiendra depuis cinq heures du soir jusqu'à sept ; elle ne vaquera que les dimanches et fêtes chômées et tous les samedis des semaines où il n'y aura pas de fête, à l'exception des derniers samedis de chaque mois, qui seront employés à la résumption et à la distribution des places par ordre de mérite. Ces jours-là, la séance sera de trois heures, et les élèves entreront à quatre heures pour sortir à sept.

Article VII

Les élèves seront rangés dans l'école par ordre de mérite ; les places seront données tous les mois par un concours, qui sera fait à la fin dudit mois ; l'ordre en sera affiché dans l'École, et une copie signée du professeur sera remise au syndic du diocèse pour être mise sous les yeux de l'administration.

Article VIII

Les élèves se comporteront dans l'École avec la plus grande décence ; ils se tiendront découverts et observeront le plus grand silence et la plus exacte subordination envers le professeur, et ne pourront sortir, sous quelque prétexte que ce soit, qu'avec son agrément. Le professeur sera autorisé à renvoyer ceux des élèves qui, après avoir été avertis, contreviendraient à quelqu'une des dispositions de cet article.

Article IX

Le professeur distribuera aux élèves les modèles selon les dispositions et les progrès de chacun. Les élèves qui pourroient s'en procurer d'ailleurs ne les copieront dans l'École qu'avec son approbation.

Article X

Le professeur tiendra une note de l'assiduité des élèves ; il en fera l'appel à cinq heures et demie, et en remettra tous les mois une copie signée de lui au syndic du diocèse.

Article XI

Les dessins ou originaux appartenans à l'École seront marqués ; il en sera tenu un compte exact, et les élèves en répondront. Ce ne sera qu'à cette condition qu'ils leur seront confiés pour travailler chez eux.

Article XII

Depuis l'ouverture de l'École jusqu'au dernier du mois d'avril, les élèves seront uniquement occupés du dessin. À commencer du premier mai, trois jours de la semaine seront employés à l'étude du dessin, les deux autres à l'étude de la carte topographique, à la plume ou au lavis. Dans les mois de juin et de juillet, trois jours de la semaine seront employés à l'étude du dessin, les deux autres à l'étude de l'architecture élémentaire. Dans les mois d'août et de septembre, deux jours de la semaine seront employés à l'étude de la perspective.

Article XIII

Tout élève qui, sans raison légitime, se sera absenté de l'École pendant un mois, ne pourra concourir aux prix.

Article XIV

Le concours pour les prix se fera à la fin de l'année classique, à d'autres heures que celles de l'École, pour n'en pas déranger la tenue et retarder les progrès. Les feuilles sur lesquelles les élèves travailleront seront signées au moins par un des administrateurs et par le professeur. Les élèves écriront leur nom au bas de leur dessin, le recouvriront d'un morceau de papier cacheté et peint en noir intérieurement, afin que le nom ne puisse être lu au transparent du papier. Les ouvrages du concours de prix seront adressés à la classe des associés artistes de l'Académie royale de Toulouse pour, sur leur jugement, le prix être adjugé aux auteurs des ouvrages qu'ils auront choisi. Le nom des élèves sera décacheté par l'administration après le renvoi des ouvrages.

Article XV

Les médailles des prix auront d'un côté les armes de la province accolées avec celles de Monseigneur l'évêque de Carcassonne, le tout entouré d'une branche de laurier et d'une branche de palmier, et orné d'une devise. Sur le revers sera gravé la nature du prix, le nom et la patrie de l'élève qui l'aura remporté et l'année de la distribution.

Article XVI

Tous les ans, après la distribution des prix, il sera placé dans l'École une planche ou tableau en gros caractères, où seront inscrits les noms des élèves couronnés etc. pour y rester à perpétuité. Cette planche sera aux frais de l'élève qui aura remporté le prix le plus considérable. Délibéré, à l'assemblée particulière du diocèse, à Carcassonne, le onzième août mil sept-cent quatre-vingt-six. Signé Dufau, vicaire général ; De Rolland ; Poncet aîné, Fages ; Mariane, syndic, Pech, greffier.
À Carcassonne, de l'imprimerie de R. Heirisson, imprimeur du Roi.

-3-

1787, 7 novembre

Acte de baptême de Marie-Anne-Josèphe Cammas
Archives départementales de Haute-Garonne, 2 E IM
8451, registre paroissial de Toulouse, paroisse Saint-Étienne, 1787.

L'an mil sept cent quatre-vingt-sept et le septième novembre, est née Marie-Anne-Josèphe, fille de Monsieur Lambert-François Thérèse Cammas, professeur de l'Académie royale de Toulouse, et de dame Marie-Françoise Bouton, mariés, et a été baptisée le même jour, a eu pour parrain Monsieur Joseph-Marie Bouton, professeur de l'École académique de Carcassonne, et pour marraine Dame Marie-Anne Bastide Bouton, grand-mère maternelle, qui ont signé avec nous et le père.
(*Signé* :) Cammas père, Mariane Bastide Bouton, Marie Bouton Cammassette fille. Bouton cadet, parin, Bernardez, curé.